

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 AVRIL

BULLETIN

M. Simon, dit Lockroy, n'est pourtant pas un Numa Roumestan ; il n'a pas l'excuse du tempérament du Midi pour oublier le lendemain ce qu'il a fait la veille.

Il est vrai qu'il est républicain, et républicain radical, ce qui, en politique, rime avec méridional. Or M. Simon, qui tient le portefeuille du commerce et de l'industrie sous le pseudonyme Lockroy, vient de prononcer, à la pose de la première pierre de l'école d'horlogerie, un discours qui prouve que ce ministre parle sans se soucier des contradictions.

Écoutez-le :

« Nous ne comprenons plus aujourd'hui le rôle de l'Etat comme on le comprenait autrefois, sous les régimes monarchiques. Nous ne voulons plus que son action se substitue toujours et quand même à l'action des particuliers. Nous ne pensons plus qu'il doive imposer à tous les mêmes méthodes, les mêmes règles, le même but, le même idéal. Mais il doit, au contraire, selon nous, exciter l'esprit d'entreprise et d'initiative individuelle ou collective ; il doit favoriser ou récompenser les grandes tentatives indépendantes ; il doit employer à apprendre au citoyen l'usage de la liberté, son autorité et son prestige. »

Sans oublier que M. Simon, dit Lockroy, il y a huit jours, tenait un langage tout opposé aux délégués des associations ouvrières socialistes, il nous semble qu'il accuse bien légèrement les monarchies de procédés qui sont au contraire ceux de la troisième République.

Depuis quelques années, en effet, ne sont-ce pas les amis de M. Simon, dit Lockroy, qui ont pris à tâche de détruire partout l'esprit d'entreprise individuelle et d'initiative privée ?

N'avons-nous pas vu, dans la question de l'enseignement primaire, l'Etat annuler la

juste intervention des communes et celle du père de famille pour imposer à tous un joug uniforme ?

Et même, dans le domaine de M. Simon, dit Lockroy, est-ce que l'Etat n'a pas fondé dans certains départements du Nord des écoles professionnelles dans le seul but de faire disparaître des établissements créés par l'initiative privée ?

A-t-on oublié aussi le projet de loi sur l'arbitrage de ce ministre ?

Et la Chambre, tout à la dévotion du socialisme, ne se montre-t-elle pas scandaleusement favorable aux utopies qui tendent à supprimer l'initiative privée et à rendre ses efforts inutiles ?

Allons, le discours du ministre du commerce est une blague qui mériterait d'être signée Roumestan.

Les prétendus hommes d'Etat de la République ne sont que des menteurs, et nous ne leur mettrons jamais assez souvent le nez dans leurs contradictions.

L'AFFAIRE SCHNAEBLÉ

Le conflit soulevé par l'incident de Pagny paraît enfin terminé à la satisfaction de la France.

Le ministre des affaires étrangères a reçu l'avant-dernière nuit un long télégramme de M. Herbette l'informant que dans sa dernière entrevue avec M. Herbert de Bismarck, celui-ci a déclaré que le gouvernement allemand reconnaissait l'irrégularité de l'arrestation de M. Schnaebélé et que l'ordre de sa mise en liberté serait soumis hier à la signature de l'Empereur.

Hier soir, à la dernière heure, on assurait que M. Schnaebélé avait été informé par le procureur impérial de Metz qu'il serait mis en liberté aujourd'hui samedi.

Nous apprenons de bonne source que M^{me} Schnaebélé a reçu avant-hier de son mari, détenu à la prison de Metz, une lettre l'informant que le procureur impérial lui avait annoncé qu'il serait mis samedi en liberté.

Mise en liberté de M. Schnaebélé

Le ministre des affaires étrangères a reçu une dépêche de M. Herbette annonçant que, conformément aux ordres de l'empereur Guillaume, des instructions ont été envoyées pour la mise en liberté de M. Schnaebélé.

Une autre dépêche, arrivée au ministère des affaires étrangères, annonce que M. Schnaebélé est mis en liberté sur l'ordre de l'Empereur.

Le *Soleil* annonce qu'un grave incident vient de se produire à Laurhutte, en Silésie, sur la frontière russe.

Un Allemand ayant essayé de franchir la frontière pour entrer en Russie, un factionnaire russe voulut le mettre en état d'arrestation. Une lutte s'engagea, au cours de laquelle le soldat déchargea son arme en l'air pour avertir le poste. Mais avant qu'aucun soldat du poste ait pu arriver, des Allemands accoururent, délivrèrent leur compatriote et arrachèrent le fusil à la sentinelle russe. Une enquête est commencée sur cet incident.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

On a répandu le bruit à Berlin que dans les rues de Paris on courait sus aux Allemands et qu'on en avait assez mal accommodé quelques-uns. Sur quoi la Bourse de Berlin a baissé immédiatement de façon assez sensible et quelques financiers d'outre-Rhin ont été ruinés du coup.

Nous nous apitoyons d'autant moins sur le sort de ces décaqués que si l'incertitude et l'inquiétude soulevées par l'incident de Pagny ont persisté, la faute en est à leur gouvernement et non au nôtre.

Personne assurément ne pourra accuser M. Goblet et M. Flourens d'avoir été trop chatouilleux ! Et quand bien même il serait vrai, comme le prétendent les Allemands, que M. Schnaebélé cherchait, d'après les

ordres de M. Boulanger, à organiser des groupes insurrectionnels dans les provinces annexées, il n'en est pas moins acquis que ce fonctionnaire a été arrêté illégalement et déloyalement.

Or, en Allemagne aussi bien qu'en France, les juriconsultes s'accordent à dire « que l'arrestation ne peut être maintenue que si elle a été faite avec loyauté et légalité sans que la présence de l'étranger sur le territoire voisin soit l'effet de la violence ou de la ruse. »

A défaut d'autres preuves, les lettres du commissaire allemand, dont la photographie est entre les mains de M. de Bismarck, suffiraient à dissiper toute incertitude sur les procédés employés dans l'arrestation du commissaire français. Si donc les Allemands sont atteints dans leur porte-monnaie par les suites de l'incident de Pagny, ils n'ont qu'à s'en prendre à leur chancelier.

On n'a pas même taquiné le plus humble Prussien à Paris ou en France : nous pourrions ajouter que depuis longtemps on a fait preuve vis-à-vis d'eux, en France, d'une longanimité qu'assurément les Allemands n'ont pas dans leur pays à l'égard des Français.

Il n'y a pas, pour la seule ville de Paris, moins de sept mille Allemands inscrits au Bureau de bienfaisance.

Les établissements publics financiers, aussi bien que les banques privées, les ateliers parisiens regorgent de ces mêmes Allemands.

Il n'y a pas longtemps, qu'un inspecteur supérieur des Halles, soi-disant Alsacien, était convaincu d'être un des plus purs fils des Sarmates qui eussent jamais coiffé le casque à pointe. Les Prussiens, les plus Prussiens, se sont glissés, comme employés, jusque dans nos lignes de chemins de fer, jusque dans nos arsenaux et magasins de vivres, d'habillement ; et l'on dit même — *horresco referens* ! — qu'il y en avait jusque dans les rangs de ces patriotes aux chemises arc-en-ciel qui, descendants de leurs vélocipèdes et trapèzes, défilaient dans l'arène de l'Hippodrome devant M. Boulanger.

37 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPERANC

Bientôt la douairière reprit :

— Je m'attriste de voir à quel point vous subissez l'influence d'un souvenir. Soyez fort... soyez homme... Rejetez donc loin de vous ces regrets importuns... Je l'ai toujours dit, cette lectrice était une intrigante. Je l'ai toujours jugée perfide et menteuse.

Herbert arrêta l'accusation et répondit en tremblant :

— Ma mère, ne me parlez pas ainsi, je vous en conjure. Vous me faites souffrir...

— Et baissant la voix comme pour une confidence :

— Je vous l'avoue, la pensée de cette jeune femme que j'ai lâchement laissé partir me trouble

comme un remords. Elle m'a quitté, fière et noble

comme toujours, ne voulant point s'imposer et, moi, j'ai étouffé le cri de mon cœur qui lui disait :

Reste ! reste ! J'aurais dû lui écrire, elle serait

revenue... Mais j'ai divorcé. Pauvre femme !

qu'avait-elle fait pour mériter ? Rien, absolument

rien. Elle était pauvre, voilà son seul crime... Eh

bien ! oui, j'adore tout bas son souvenir, car celle

que j'ai répudiée savait aimer. C'était une affection profonde et sûre et que j'ai eu la folie de détruire.

— Continuez, mon cher, épanchez-vous, fit la douairière d'un ton sarcastique. Je ne croyais pas qu'il y eût en vous tant de poésie, tant de fidélité, tant de regrets chevaleresques. Allez-vous revenir à vos premières amours, divorcer de nouveau et vous condamner au pain sec et au verre d'eau ?

Herbert soupira et d'une voix à peine distincte :

— Vous le savez, ma mère, je suis sans courage et je redoute la misère.

Puis s'animant :

— Ah ! ces millions, comme ils laissent mon cœur vide ! Si encore j'avais un fils pour les lui léguer ! Mais, hélas ! ma nouvelle union est stérile. J'ai beau m'exciter à la philosophie, les regrets sont toujours là. Vous-même, ma mère, vous déplorez que les de Jörn-Brabourg n'aient pas un héritier. Notre arbre va tomber à terre ; il n'a plus de rejetons ; il n'en aura jamais !...

Mademoiselle écoutait pâle et tremblante. La douairière se remit à parler.

— Mais si vos regrets sont trop vifs, vous avez tout droit, il me semble, de reprendre le fils qui est né de votre première union.

— Oh ! ma mère, je le sais, j'avais un pauvre enfant faible et chétif que je croyais ne pas aimer. Je l'ai laissé partir, pensant qu'il serait un obstacle à mes nouveaux projets. Je m'imaginai qu'il

aurait un frère, et je me serais attaché à ce second fils... Mes espérances ont été déçues.

Sa voix triste et grave faisait vibrer toutes les fibres de Madeleine.

— Pauvre enfant ! dit-il encore, depuis son éloignement j'y songe sans cesse ; il me sourit dans mes rêves ; je vois encore ses grands yeux bleus si semblables aux miens. Tous les six mois, mon homme d'affaires me donne de ses nouvelles. Je le sais à Paris. Je me cacherais, mais je contenterai mon cœur en allant embrasser ce petit visage si angélique.

Mademoiselle fut secouée d'un grand frisson. Le père aimait son enfant... elle eut l'intuition qu'il en naîtrait un conflit. Mais elle défendrait son fils, son unique trésor. La brise jouait dans les boucles blondes d'Henri ; son visage était animé et rose ; il risait aux éclats en mitraillant la foule avec des dragées en plâtre ; il en recevait aussi, ce qui excitait son ardeur dans ce combat de confetti.

La douairière reprit avec cet accent glacé qui convenait à sa nature égoïste :

— Eh ! mon cher, pourquoi vous cacher en allant baiser cet enfant ? La loi, en basant votre divorce sur l'incompatibilité d'humeur, a-t-elle donné cet enfant plus à sa mère qu'à vous ? Non, n'est-ce pas ? Vous avez sur lui les mêmes droits. Et pourquoi même ne pas reprendre votre fils, si cela vous est agréable ? Vous ne l'avez laissé à

cette lectrice que par pure tolérance.

— Je n'oserais pas, fit le comte de Jörn-Brabourg d'un accent qui tremblait ; non, je n'oserais pas la reprendre. Je ne voudrais pas être cruel à ce point... Cet enfant est l'unique consolation de celle que j'ai fait souffrir. Que deviendrait-elle, pauvre femme, si tout lui était enlevé ?

La comtesse eut un rire ironique.

— De mieux en mieux ! Feriez-vous l'honneur à cette femme, qui n'est pas née, de compter avec elle ? Reprendre votre fils... Mais, juste Dieu ! cette petite bourgeoise, ce me semble, ne serait que très honorée de donner un rejeton à notre noble race. Pour cette insigne faveur, soyez-en sûr, elle abdiquerait tous ses droits... D'ailleurs, si elle refuse, nous saurons la contraindre. Cet enfant, m'a-t-on dit, est fort chétif ; mais rien ne sera épargné pour fortifier sa constitution débile. Il guérira. N'a-t-il pas votre sang dans ses veines... le sang le plus riche... Quant au moral, nous lui inculquerons tous nos principes... Cet enfant est jeune ; c'est de la cire molle ; nous lui donnerons l'empreinte des de Jörn-Brabourg. Nous arracherons de lui tout ce qui vient de sa mère. Nous en ferons un digne héritier de vos illustres aïeux... Allons, Herbert, ce projet demande réflexion. Donnez-moi votre bras et rentrons à la villa.

Ils se levèrent, et bientôt le bruit de leurs pas s'éteignit dans les lointains du parc. Alors Made-

Tout cela vit de nous et par nous, jusqu'au jour où, pauvres nourris par la charité, ouvriers, employés, patriotes, iront reprendre le fusil ou la pioche avec lesquels ils nous canarderont, couperont nos lignes de chemins de fer, ou détruiront nos arsenaux et magasins qu'ils ont eu tout le loisir d'étudier.

Il y a là évidemment une exagération de mansuétude. Nous ne demandons pas qu'on refuse un morceau de pain à un pauvre, fût-il allemand; mais le morceau de pain donné, il nous semble qu'on pourrait, sans soulever le moindre *casus belli*, renvoyer ce pauvre se faire nourrir par M. de Bismarck. Nous ne demandons aucune inquisition chez les hommes de finances, fabricants ou commerçants de Paris, mais nous pensons qu'ils eussent pu se laisser moins facilement envahir et encombrer par l'élément allemand et, en tous cas, nous avons le droit d'exiger que les établissements publics soient plus scrupuleusement et plus rigoureusement français dans le choix de leur personnel.

Cette réforme, nous en avons la conviction, serait plus utile et moins compromettante que toutes les conceptions de groupes insurrectionnels, toutes les débauches tapageuses de paroles, de défilés et d'images colorées qui ont accaparé, depuis trop longtemps, chez certains de nos gouvernants, un temps et une activité qui eussent pu être mieux employés dans l'intérêt public.

ÉDOUARD GRIMBLOT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'EXEMPTION DES DÉPUTÉS

La majorité républicaine veut le service obligatoire pour tous... sauf pour MM. les députés. Les journaux républicains font une campagne ardente en faveur de cette exemption parlementaire, à laquelle, dit-on, M. Boulanger est favorable, et l'un d'eux s'écrie :

« Le vide que créerait dans l'armée l'absence de cent quatre-vingt-dix députés est-il comparable à celui que leur absence créerait à la Chambre? A l'armée ils seraient facilement remplacés; le seraient-ils, le pourraient-ils être au Palais-Bourbon? »

Il est bien possible que ces cent quatre-vingt-dix députés puissent être facilement remplacés comme soldats, comme bons soldats, mais il est absolument certain que nombre d'entre eux pourraient être avantageusement remplacés au Palais-Bourbon.

Dans la France monarchique, les princes du sang marchaient en temps de guerre au premier rang, n'invoquant ni titre ni âge pour se soustraire aux dangers et aux fatigues de leurs concitoyens. Nos députés veulent bien être souverains, mais ils ne tiennent pas à en remplir les devoirs, et la devise qu'ils avaient déjà empruntée à Bilboquet : Sauvons la caisse — la leur — il en faut ajouter une autre : *Sauvons la peau!*

**

La *Correspondance française*, bonapartiste, qui affecte de célébrer l'énergie de M. Goblet et les capacités de M. Boulanger, se plaint cependant des préoccupations de parti qui se manifestent au ministère.

« Si la guerre éclate, dit-elle, on verra les patriotes bonapartistes, comme le dit M. Cunéo d'Ornano dans le *Pays*, verser leur sang pour la patrie sous les ordres du gouvernement actuel. Eh bien! le croirait-on? les nouvelles du conflit franco-allemand ne sont communiquées qu'aux rédacteurs des journaux républicains? »

Cela vient à point pour répondre aux effusions de béatitude de certains journaux conservateurs, qui se font une félicité de l'union forcée pour la défense de la patrie, sous la direction du gouvernement républicain. Cela s'est fait en 1870 et cela se fera encore. Mais faut-il en remercier tant M. de Bismarck, et la France en aura-t-elle un meilleur sort?

Certes, tous les conservateurs, royalistes ou autres, se rallieront au drapeau. C'est le devoir, auquel nul de nous ne faillira. Mais les républicains, eux, font-ils quelque concession, donnent-ils quelque gage au besoin d'union nationale? Rien. Au contraire, ils persistent à exclure et à opprimer les conservateurs.

M. de Bismarck est plus habile, et leur donne un exemple, qu'ils devraient suivre, au moins par clairvoyance du patriotisme.

**

RESPECT A LA CHARITÉ

Avant-hier, à Saint-Eustache, le grand maître Gounod a dirigé une de ses admirables messes solennelles pour l'œuvre des Dames du Calvaire.

Quelle œuvre intéressante et quel sujet d'études fécondes, autant pour le moraliste que pour le psychologue, que le dévouement qui l'a enfantée!

Les Dames du Calvaire sont des veuves de la plus haute société parisienne, qui, à certains jours, vêtues simplement, quittent leurs hôtels, leurs voitures, leur luxe, et vont à tour de rôle panser elles-mêmes les lépreux et les cancéreux, pour lesquels elles ont ouvert un asile spécial à Grenelle.

Elles portent les noms les plus éclatants de l'aristocratie française, noms illustrés par des maréchaux, des cardinaux, des princes. Elles se font humbles et petites, et, sans qu'on les soupçonne, vont entourer de soins ces malades dont la maladie seule est faite pour éloigner tout le monde.

Aussi, comme elles sont respectées!

Un exemple :

L'autre jour, une de ces dames, la marquise de Chabannes de la Palisse, vêtue de noir, descendait de l'omnibus de Grenelle et se dirigeait humblement vers l'asile où elle allait passer la journée à soigner les plaies les plus épouvantables et les plus répugnantes.

Sur son chemin, un groupe d'ouvriers se trouva, qui barrait le passage et chantait bruyamment.

L'humble servante des malades tâchait de s'effacer pour passer.

En quelques heures ses préparatifs furent terminés. Elle se fit conduire à la gare. Elle fuyait l'ennemi. Et dire que ce mot *l'ennemi* désignait celui qu'elle avait adoré jadis, qu'elle aimait encore... Que cet ennemi redouté était le comte Herbert de Jörn-Brabourg, le père de son enfant; car elle ne doutait pas qu'il ne subit, de nouveau, le despotisme de sa mère, et que, bientôt, il ne vint réclamer l'enfant sur lequel il avait des droits incontestables.

Le rapide roulait avec une vitesse extrême sur les rails de fer, et après trente heures de route, Madeleine entrevit les cordons de lumières qui, le soir, encerclent Paris. Au delà des fortifications, dans cet air étouffé de la grande ville, dans ces rues populeuses, c'était la sûreté, la liberté d'élever elle-même son enfant; et, du premier sourire qui eût erré sur ses lèvres depuis son départ de Nice, elle salua la vaste cité.

Le lendemain, assise dans sa chambre aux meubles de cretonne bleue, elle se tenait accoudée sur son bureau, une plume dans une main, le front appuyé sur l'autre. Henri, très fatigué du voyage, dormait encore dans son petit lit aux rideaux de mousseline. La fièvre brillait dans les yeux de Madeleine. Une grande tentation lui était venue. Elle y songeait depuis trente heures. Elle détestait le mensonge; et, pourtant, elle voulait recourir à cette arme des félons... Mentir! Elle

Un des ouvriers la reconnaît, et, tirant immédiatement sa casquette, il crie à ses camarades : « Au large, faites place, c'est une Dame du Calvaire. »

Et la marquise passa au milieu d'une haie d'ouvriers, chapeaux bas.

Qu'elle nous pardonne cette petite indiscretion, mais nous ne pouvons nous empêcher de montrer quels dévouements peut faire germer la religion bien entendue, et combien une pareille œuvre est digne de tous les respects.

**

LA TERREUR EN ALLEMAGNE

A Metz, écrit-on de cette ville, la situation est épouvantable pour les annexés : la ville est envahie par une nuée d'agents de la police secrète de Berlin, qui font du zèle et entassent rapports sur rapports. « La situation est telle, disait un Messin, négociant fort honorable, que lorsque nous nous rencontrons, nous autres indigènes, nous n'osons pas nous parler à haute voix; nous craignons toujours qu'un policier allemand ne fasse un rapport contre nous, basé sur un mot qu'il aura mal compris. »

Et les suites du rapport sont ou la prison ou l'expulsion. En un mot, la terreur règne à Metz.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 avril.

Les cours de nos rentes remontent : 3 0/0, 80 50; 4 1/2 0/0, 109 80.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,367. Les obligations foncières et communales à lots ont été l'objet de transactions nombreuses, les capitalistes se portant avec raison sur ces valeurs qui sont à l'abri des surprises du marché.

La Société Générale maintient très fermement ses cours, l'action se traite couramment à 457.

La Banque d'Escompte cote 456, il faut voir à bref délai des niveaux plus élevés.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires aux environs de 605.

Les actions du Patrimoine sont à 70 fr. Mais il y a beaucoup plus de demandes que d'offres, les détenteurs de ces titres les gardent en portefeuille. L'assurance complémentaire contre les risques de guerre obtient un très grand succès. Aussi le dernier exercice a-t-il donné les meilleurs résultats.

Nombreuses demandes sur les Polices A B de l'Assurance Financière. Le prix d'achat mettant ces valeurs à la portée des petits capitalistes, ces derniers s'y emploient avec empressement.

L'action de Panama est toujours demandée à 403. Sa fermeté au milieu des derniers événements est de bon augure pour les porteurs de titres.

Le marché de nos chemins de fer ne subit que peu de variations.

Nouvelles militaires.

ENGAGEMENT POUR 1887

Le chiffre des engagements à recevoir en 1887 est atteint, dans les régiments ci-après :

43 ^e	d'infanterie,	à Lille.
57 ^e	—	à Bordeaux.
66 ^e	—	à Tours.
83 ^e	—	à Toulouse.
144 ^e	—	à Bordeaux.

1 ^{er}	zouaves,	à Alger.
2 ^e	—	à Oran.
41 ^e	chasseurs à cheval,	à St-Germain.
7 ^e	hussards,	à Tours.
41 ^e	d'artillerie,	à Versailles.
13 ^e	—	à Vincennes.
4 ^{er}	du génie,	à Versailles.
17 ^e	escadron du train,	à Montauban.
48 ^e	—	à Bordeaux.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs militaires et aux généraux commandants de corps d'armée une circulaire les invitant à faire passer à l'avenir les revues de l'armée territoriale par un général de brigade. Cet officier général profitera de la circonstance pour adresser aux troupes les félicitations qu'elles auront méritées.

Les nombreuses réclamations des soldats du Tonkin et de leurs familles au sujet de la disparition de certaines correspondances s'expliquent par la condamnation du vague-mestre Dhaussy, pour suppression de lettres, à un an de prison et interdiction de toute fonction pendant cinq années.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CAPITAINES DANS LA CAVALERIE

A l'avenir, dans la cavalerie, le tableau d'avancement au grade de capitaine sera formé de la manière suivante :

Les commissions régionales désigneront des candidats réunissant les conditions d'ancienneté suffisantes pour aller suivre les cours de l'Ecole de Saumur. La liste de sortie de cette Ecole, au bout d'un an de séjour, constituera le tableau d'avancement au choix.

Aucun officier ne sera dispensé de cette année d'école, ni les officiers du service d'état-major, ni les officiers d'ordonnance, ni ceux employés comme professeurs.

Il n'y aura exception que pour les officiers classés au titre de service de guerre et pour les candidats à l'emploi de trésorier ou de capitaine d'habillement. Dans ces derniers cas, on continuera à appliquer les règlements en vigueur.

CHEMIN DE FER DE SAUMUR A DOUÉ

Nous donnons un extrait du compte-rendu de la séance du 20 avril au Conseil général :

« M. Grignon fait connaître qu'en conformité des résolutions prises par le Conseil général, à des sessions de 1886, MM. les ingénieurs ont étudié un projet de ligne ferrée à voie étroite entre Saumur et Cholet, par Doué, et représenté l'ensemble des études précédemment faites pour l'établissement d'un chemin de fer à voie large entre ces deux villes.

» Cette ligne importante avait été comprise en 1874 dans le réseau départemen-

leine, l'œil hagard, s'approcha de son fils, et ne put lui dire que ces mots :

— Henri, viens.

L'enfant donna un coup d'œil de regrets à sa corbeille d'oranges et à son sac de *confetti*; mais, déjà, sa mère l'avait saisi dans ses deux bras, et le serrait contre sa poitrine dans un transport convulsif. Une fois dans sa chambre, à l'abri des regards, elle eut un accès de larmes; elle baisait éperdument Henri en murmurant entre ses lèvres blêmes :

— Est-ce que le ciel pourrait permettre une iniquité pareille? Tu es mon enfant, je t'ai bercé dans mes bras; tu es à moi, tu es à moi, te dis-je... bien à moi.

Elle faisait mal à voir. Un frisson la secouait; mais, devant les yeux étonnés du petit garçon, elle comprit que ses craintes atroces devaient rester pour elle seule au plus profond de son âme, et ses traits reprirent la rigidité du marbre.

Elle allait quitter Nice, le jour même; elle y était résolue. Elle voulait fuir, disparaître, mettre l'espace entre elle et cette iniquité. Si on la reconnaissait à Nice... Si on lui enlevait son enfant... Où irait-elle?

A Paris encore. C'est le gouffre où l'on se dérobe plus aisément; elle changerait de nom, d'adresse, et le silence se ferait sur elle et sur son fils.

allait mentir cette fière et loyale Madeleine; mais la hautaine Prussienne lui avait donné l'exemple de la cruauté... elle allait le suivre. On voulait briser son cœur en lui enlevant son Henri. Eh bien! c'est elle qui briserait celui de l'aïeule altière. Elle tenait sa vengeance.

Elle trempa sa plume dans l'encre; puis, ses traits se crispèrent. Elle demeura immobile, n'osant encore tracer les premières lignes de l'iniquité. Quel duel entre sa franchise naturelle et sa volonté de défendre son enfant, de le garder pour elle seule! La lutte était terrible. La conscience de Madeleine jetait ce cri éperdu :

— On ne doit jamais mentir!

Et la tentation reprenait :

— Prends des armes pour te défendre : toutes sont bonnes. Quoi! le père et l'aïeule ont, un jour, tous les deux, méprisé le sang de leur sang, ils ont écarté le dernier rameau de leur arbre, ils l'ont jeté hors de leur vie... Cet enfant était bien leur fils pourtant, il était l'héritier de leur nom... Et, maintenant, parce que l'arbre est sans rameaux, ils veulent reprendre ton trésor, ta joie unique. Non, non, défends-le, ce trésor.

Elle inclina la tête; et, dans ce recueillement, elle entendait encore cette même voix de l'inflexible conscience, cette voix qui répétait sans cesse :

— On ne doit jamais mentir.

— Mais, reprenait la tentation, puisqu'il y a

des âmes si basses malgré les grandes traditions de leurs ancêtres, des âmes étroites et hautes dont l'instinct féroce est de faire le mal pour obéir à la haine et à la rancune, il faut bien se défendre contre leur cruauté.

— On ne doit jamais mentir... on ne doit jamais mentir...

Madeleine se leva le front brûlant. Allait-elle enfin parvenir à dompter cette combattante mystérieuse, cette lutteuse insaisissable, cette conscience qui ne se lassait pas de lui crier son devoir... Eh bien! oui, elle la réduirait au silence.

Après tout, que lui importaient, à elle, les lois divines et les lois humaines, quand pleurait sa tendresse maternelle? On comptait d'arracher du cœur de son enfant tout ce qui venait d'elle. On voulait en faire un Henri de Jörn-Brabourg, digne de son grand nom, digne de sa vaillante race, digne de ses illustres aïeux... Arracher de l'enfant tout ce qui venait de sa mère, l'aïeule avait osé dire cette chose impie!

Madeleine, maintenant, tenait son front alourdi dans ses mains crispées comme pour le soulager de sa fatigue. La tourmente était dans son cerveau; les idées s'y succédaient sans relâche, comme les flots battent le récif.

(A suivre.)

tal, mais malgré des démarches répétées et la promesse d'une subvention départementale de 40,000 francs, l'Etat s'est refusé juste-ment à l'incorporer dans son réseau. D'ail-lu'ici à l'incorporer dans son réseau. D'ail-lu'ici à l'incorporer dans son réseau. D'ail-lu'ici à l'incorporer dans son réseau.

Il paraît donc certain que, dans ces conditions, les populations intéressées n'ont aucune chance d'obtenir le classement de la ligne de Saumur à Cholet dans le réseau d'intérêt général.

Dès lors, si la construction d'un che-min de fer à voie large était décidée, le dé-parterement devrait pourvoir, avec ses pro-pres ressources, à la dépense qui, d'après les prévisions, dépasserait six millions. D'autre part, il est permis de douter qu'une ligne à voie normale, indépendante du ré-seau actuel de la contrée et aboutissant à Doué ou au Vaudeloay, serait établie dans de bonnes conditions au point de vue du trafic.

Ces considérations ont déterminé la 4^e commission à se prononcer en faveur de la construction d'une ligne à voie étroite entre Saumur et Cholet.

D'après l'avant-projet dressé par le service des ponts-et-chaussées, la longueur de cette ligne serait de 74 kil. 805 mètres, dont 40 kil. 962 mètres sur la plate-forme de la route nationale n° 160 ou sur chemins, et 33 kil. 843 mètres sur plate-forme indé-pendante.

Elle part de Saumur près du pont Fouchard et l'emplacement de la gare est projeté contre la gare même de l'Etat. Dix-sept stations ou haltes sont établies sur son parcours ; à Cholet, la station principale qui forme le terminus de la ligne, est placée sur la place du Nord, à 550 mètres de la place Travot.

La dépense totale est évaluée à trois millions 225,275 francs.

M. l'ingénieur en chef, en suite de nombreuses demandes de conseils municipaux, a étudié deux variantes : l'une se rapprochant du Coudray-Macouard, entre Saumur et Doué ; l'autre se rapprochant de Noeil, entre Doué et Vihiers. Ces variantes nécessiteraient un allongement de parcours de 5,222 mètres et une augmentation de dépense de 473,326 francs.

D'autre part, au cours de ses délibérations, la sous-commission a été saisie d'une demande de MM. les maires de Noeil, Passavant, Cléré et les Cerqueux, tendant à obtenir un complément d'études au sujet de la variante vers Noeil, pour que la ligne se rapproche des Verchers et aboutisse à Doué.

Plusieurs membres du Conseil général appuient cette demande ainsi que celles relatives aux deux variantes déjà étudiées.

En résumé, la 4^e commission propose : 1^o d'approuver les avant-propos avec variantes dressés par le service des ponts-et-chaussées pour la construction d'une ligne d'intérêt local à voie étroite entre Saumur et Cholet ; 2^o de prescrire une étude complémentaire au sujet de la variante deman-dée de Noeil dans la direction des Verchers et Doué ; 3^o d'autoriser la mise à l'enquête de ces divers projets dès que l'étude com-plémentaire sera terminée.

Ces conclusions sont adoptées.

LES PRIX DE COURSES DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

Une bonne nouvelle pour les hippodro-mes de province.

La Société d'Encouragement n'a pas imité l'exemple de la Société des Steeple-Chases ; elle a, comme par le passé, ac-cordé les subsides d'usage à la province. Le total de ces fonds se monte à 429,000 fr. Voici, dans notre région, les allocations continuées par elle :

Poitiers, un prix de 3 ^e série.	3,000 fr.
Niort, un prix hors série.	2,000
Angers, un prix de 2 ^e série.	5,000
Angoulême, un prix de 2 ^e série.	5,000
Limoges, un prix hors série.	2,000
Limoges, un prix de 2 ^e série.	5,000
Tours, un prix de 3 ^e série.	5,000
Saintes, un prix hors série.	2,000
Saumur, un prix hors série.	2,000

EGLISE N.-D. DE LA VISITATION

Adoration perpétuelle, dimanche et lundi, 1^{er} et 2^e mai.

Dimanche. — Messes basses à 6 heures et à 8 heures 1/2. — Grand'messe à 10 heures, chan-tée en musique ; sermon par M. l'abbé Elie Oger. — A 3 heures, vêpres. — A 8 heures, complies, sermon et chants.

Lundi. — Messes basses à 2 heures, 4 heures, 6 heures et 8 heures. — Grand'messe à 10 heures. — Vêpres à 3 heures. — A 8 heures, cérémonie de clôture : *Magnificat*, sermon par M. l'abbé Calaber, *Ave Maria*, amende honorable, bénédic-tion du Saint-Sacrement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes et Concours Régional agricole à Rennes du 7 mai au 12 juin 1887.

A l'occasion de ces fêtes et de ce concours, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie de l'Ouest, fera délivrer, aux gares et stations de son réseau situées dans la région du concours régional agricole, pendant la période du 5 au 22 mai inclus, les 4 et 5, 11 et 12 juin, des billets directs aller et retour de toutes classes à prix ré-duits pour Rennes.

La durée de validité desdits billets va-riera suivant la distance de 4 à 5 jours, non compris les dimanches et jours de fête.

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain dimanche, à la Croix-Verte. Le dimanche suivant, 8 mai, au Pont-Fouchard.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation de *Francillon*, comme on s'y attendait, a été donnée hier soir de-vant une salle des plus brillantes.

Francillon ! Ce titre en lui-même ne dit rien. Mais lorsqu'on a entendu la pièce il devient une révélation. C'est un côté de nos mœurs contemporaines que l'auteur a voulu peindre, et le fait est qu'il y a réussi.

Le comte de Riverolles, appartenant à cette classe de la société qu'on est convenu d'ap-peler le big-life parisien, a épousé une femme charmante, intelligente, d'une beauté remarquable même, Francine dite Fran-cillon.

Avant son mariage, le comte avait des ha-bitudes que son union n'a pu malheureuse-ment lui faire perdre. Il continue à aller au cercle, à voir ses amis d'autrefois et même à fréquenter certaine maîtresse avec laquelle il ne craint pas de se montrer au bal de l'Opéra.

Francillon, avec son caractère énergique, n'est pas d'humeur à supporter une pareille trahison. Un jour elle suit son mari à l'O-péra, et, après avoir constaté par elle-même l'infidélité de celui qu'elle aimait, elle se venge en acceptant un rendez-vous galant.

Le récit qu'elle fait de son escapade est si précis, si conforme à l'enquête à laquelle s'est livré le comte de Riverolles, que celui-ci ne peut avoir aucun doute : sa femme l'a trompé !

Les deux époux sont sur le point de se séparer lorsque tout s'explique. Mise en de-meure, par suite d'un stratagème habilement ourdi par une de ses amies, de déclarer si elle a ou non violé sa foi conjugale dans le rendez-vous incriminé, Francillon repousse avec indignation une telle supposition.

Voilà la conclusion de cette pièce, simple dans sa facture, pleine de mots heureux, d'expressions qui portent, et enfin écrite avec le style pur et coloré dont est coutumier M. Dumas fils.

Francillon est un très grand succès pour la troupe voyageuse de M. Paul Deshayes.

Inutile de dire que le public saumurois a chaleureusement applaudi et rappelé les interprètes. Aucun spectateur n'oubliera le plaisir que lui a procuré M^{lle} Leture, M^{me} P. Deshayes, M^{lle} C. Raynard, MM. Abel, Paul Deshayes, Worms et Paul Giron, dont le talent a été apprécié ici comme partout où ces excellents artistes ont joué l'œuvre de M. Alexandre Dumas.

ANGERS.

La manœuvre de jeudi. — Il nous a été donné d'assister avant-hier à un fait, nous pourrions dire un événement, qui acquiert, dans les circonstances actuelles, une impor-tance capitale. On sait que les instructions nouvelles pour le combat ont été édictées il y a à peine quelques semaines. Il s'agis-sait de s'avoir si l'infanterie territoriale, dans la courte durée de sa réunion, avait pu s'instruire sur la nouvelle méthode de

combat, et comment tout cela était pratiqué par nos troupes de seconde ligne. Par ordre du général commandant la subdivision, M. le colonel Segaud, du 135^e de ligne, avait formé un régiment de manœuvres de trois bataillons, dont deux appartenaient au 135^e et le troisième était le bataillon du 71^e ter-ritorial actuellement convoqué.

Le régiment ainsi formé a manœuvré sur le terrain d'Avrillé. La manœuvre, pla-cée sous la haute direction du colonel du 135^e, a été commandée, la première moitié par le lieutenant-colonel Gorse-Dubois, du 135^e, et la seconde moitié par le lieutenant-colonel Dumas, commandant le 71^e terri-torial. La première fois, le bataillon terri-torial était bataillon de réserve, chargé, par la nouvelle théorie, de donner le coup de collier de la fin ; la deuxième fois, ce ba-taillon a été placé en première ligne.

Il n'y a eu qu'une voix chez tout le monde, officiers et spectateurs : le bataillon territorial a admirablement manœuvré. Ce qu'on a admiré, tant dans son chef, le commandant Levasseur, que dans tous les officiers, ce sont le calme et la sobriété de commandements. Tout s'est passé sans bruit et avec la plus grande précision.

Le bataillon du 71^e territorial a prouvé qu'il pouvait marcher aux côtés de l'armée active et, comme nous ne doutons pas que tous les régiments territoriaux se ressem-blent, c'est avec une grande joie que nous applaudissons à la manœuvre de jeudi, manœuvre qui a tenu les hommes sur pied de une heure à cinq heures de l'après-midi. (L'Anjou.)

DÉPART DU GÉNÉRAL DEFFIS

On annonce le prochain départ du géné-ral Deffis, commandant la 18^e division du 9^e corps d'armées à Angers.

Le général serait appelé à commander une division du 6^e corps d'armée, à Paris, en remplacement du général Sée, qui doit passer prochainement dans la 2^e section du cadre de réserve.

Oeuvre des Crèches. — Mercredi 4 mai, un concert au profit de l'œuvre sera donné, à Angers, salle du Cercle du Boulevard, à 8 heures 1/2, avec le concours de M^{lle} Galitzin, violoncelliste russe, M^{lle} Nuovina, chanteuse de la Scala de Milan, M. Gresse, pianiste, M. Piler, chanteur comique et chanteur de genre, tous artistes très connus à Paris.

On sait que ces mêmes artistes se feront entendre le lendemain soir, au théâtre de Saumur, au concert dont nous avons publié le programme il y a huit jours.

CHINON. — *Dangereux mendiants.* — On écrit le 29 avril à la *Petite France* :

« Les habitants des environs de Chinon sont sous le coup d'une véritable terreur, depuis quelques jours.

« Une bande de bohémiens, montreurs d'ours, tient la campagne près de la forêt, où elle se réfugie la nuit. Ces vagabonds pratiquent la mendicité sur une grande échelle, menaçant de faire dévorer, par leurs ours, les personnes qui refusent de leur donner l'aumône.

« Hier soir, deux de ces vauriens ont visité une maison isolée près de la commune de Saint-Benoit.

« La maîtresse de la maison ayant re-fusé de leur donner du pain, ils ont fait le geste de déchaîner leurs ours à différentes reprises. La fermière appela au secours. Son mari et son domestique, qui étaient près de la maison à décharger du fumier, arrivèrent aussitôt armés de leurs fourches, et les deux bohémiens s'en allèrent au plus vite.

« Hier encore, cette bande de vagabonds, au nombre de huit, a passé au village des Fontaines-d'Ozon ; elle se dirigeait vers la forêt.

« Ces actes de pillage ont été, nous dit-on, signalés à la gendarmerie, qui, nous l'es-pérons, saura y mettre fin. »

TOURS.

M. Bourgeois, capitaine-trésorier au 12^e cuirassiers à Niort, prévenu d'avoir dé-tourné une somme de 9,000 francs appar-tenant à l'Etat, a comparu jeudi devant le Conseil de guerre.

M^e Faye a présenté la défense de l'accusé. Le capitaine a été condamné à 3 ans de prison, minimum de la peine, et à la desti-

tution de son grade. Il n'y aura pas dégra-dation.

Le malheureux capitaine est une nouvelle victime de la passion du jeu.

FIÈVRES ÉRUPTIVES

La transmission de ces affections, plus connues sous les noms : rougeole, scarla-tine, etc., a lieu principalement par les débris de la desquamation, emportés au loin par le linge des individus malades ou ap-prochant ces derniers.

Doués d'une vitalité extraordinaire, ces poisons humains sont transportés sans rien perdre de leur puissance, et résistent aux procédés ordinaires de blanchissage ; seule la Lessive-Iris, grâce à ses propriétés anti-septiques, blanchit le linge en détruisant sans retour les germes morbides, de quel-que nature qu'ils soient.

En temps d'épidémie, la Lessive-Iris est un véritable bienfait, et nous ne saurions trop en conseiller l'emploi.

Exiger la véritable Lessive-Iris, vendue partout 0.35 c. le paquet.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hô-pital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'*Epicierie Centrale de Saumur*, des bonbonnes de 5 et 40 kilos (scellées au départ comme garantie d'au-thenticité) qui y seront vendues sans aug-mentation de prix.

Théâtre de Saumur

JEUDI 5 mai 1887,

CONCERT

Donnée par

M. André GRESSE, pianiste, avec le concours de M^{lle} Galitzin, violoncelliste russe, M^{me} de Nuovina, du Théâtre Royal de la Scala de Milan, M. Georges Piler, chanteur comique et chanteur de genre, premier sujet des Concerts des salles Brard, Playel, Herz, de Paris, et de M. Goubeault, violoniste.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilogramme.

Remise pour les ventes en gros.

PALAIS-ROYAL	Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL	Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL	Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL	Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL	Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL	Articles de fumeurs, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL	Lunettes et pinces-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL	Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL	Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

BOURSE DE PARIS

DU 29 AVRIL 1887.

Rente 3 0/0.	80 50
Rente 3 0/0 amortissable.	83 85
Rente 4 1/2.	103 60
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 55
Obligations du Trésor.	512 »»

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e VENDANGEON, notaire
à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En bloc ou par lots.

LE DOMAINE

De la Haute-Colle

Situé commune du Breuil-
sous-Argenton,

A proximité d'Argenton-Château, sur
le bord de la grande-route d'Ar-
genton à Vibiers.

Ce domaine forme un seul ensemble et
contient en totalité environ 147 hec-
tares 50 ares; il consiste dans :

1^o La RÉSERVE du Propriétaire,
comprenant :

Une maison de maître et de nom-
breuses servitudes, un jardin anglais
au-devant avec vaste jardin potager
sur le côté, contenant 1 hectare 50
ares.

Et le bois taillis de la Pitard, âgé
de 12 ans, contenant 11 hectares

2^o La MÉTAIRIE de la HAUTE-
COLLE, exploitée par 1-s frères Mary,
contenant 51 hectares.

3^o La MÉTAIRIE de la BATARDE-
RIE, exploitée par Berson, contenant
84 hectares.

Sur ces métairies et plus particu-
lièrement sur la Haute-Colle, il existe
des terrains très propres à la culture
de la vigne et il est facile d'y créer
des prairies.

BEAU PAYS DE CHASSE

S'adresser, pour tous renseigne-
ments et pour traiter, soit à M. NICO-
LAS, propriétaire à Argenton-l'Église,
soit audit M^e VENDANGEON, notaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Génie militaire — Place de Saumur

ADJUDICATION

Des travaux de reconstruction

DU

MAGASIN AUX FOURRAGES

ET D'UN

Manège de l'École de Cavalerie

Incendies le 9 décembre 1886.

L'adjudication sur soumissions ca-
chéées aura lieu le **lundi 2 mai**
1887, à 2 heures du soir, à la mairie
de Saumur.

Le bordereau des prix et tous les
documents relatifs à cette adjudica-
tion sont déposés au secrétariat de
la Mairie et au Bureau du Génie, rue
Saint-Nicolas, où l'on peut en prendre
connaissance tous les jours, dimanches
et fêtes exceptés, de 8 heures à 11
heures du matin et de 1 heure à 5
heures du soir. (271)

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à
Saint-Clément-des-Lévéés.

A VENDRE

LA

FERME DU GRAND-MORIÈRE

Située commune de Longué, sur le bord
de la route des Rosiers à Longué,

Exploitée par le sieur Fourché, d'une
contenance de 7 hectares 32 ares.

S'adresser, soit à M. Eugène Bou-
cher, propriétaire à Saint-Martin-de-
la-Place, soit au notaire. (296)

Etude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

A LOUER DE SUITE

Maison Bourgeoise

Confortable,

Située au centre du Pont-
Fouchard,

Composée d'un salon, salle à men-
ger, petit salon, office, cuisine. Au
premier : 4 chambres et leurs cabi-
nets; mansardes; écurie, remise;
vaste jardin, charmilles et bosquets.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGIGNON, rue
Saint-Nicolas. (160)

PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS — RUE BAUDRIÈRE — ANGERS

Grands Docks d'Ameublements pour l'Ouest

Grande Fabrique de Meubles en tous genres et en tous styles.



NOTA : Le Palais des Marchands se charge de la réparation des Meubles, Sièges
et Tentures, à des prix très réduits.

Chambre à coucher noyer ou acajou, comp.:
1 lit dossier centré, 1 armoire à glace, 1
table de nuit..... 190

Chambre à coucher thuya et palissandre,
complet : 1 lit dossier à chapeau, 1 ar-
moire à glace, 1 table de nuit..... 310

Chambre à coucher vieux bois Louis XIII ou
Henri II, 1 lit dossiers inégaux, 1 ar-
moire à glace, 1 table de nuit..... 450

Salle à manger moderne, complet : 1
buffet étagères, 1 table à ral., 6 chaises. 130

Salle à manger vieux bois Louis XIII ou Henri II,
complet : 1 buffet à crédence, 1 table à
rallonges, 6 chaises..... 360

Salon recouv. en tissu brocart double face,
comp. : 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises. 225

Salon recouvert en velours frappé, comp.:
1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises..... 345

Cabinet de travail en vieux bois ou bois noir,
complet : 1 bibliothèque à colonnes,
1 bureau à caisse, 4 chaises..... 255

NOTA. — Le prix de nos Chambres à coucher sont toujours avec
lit à deux personnes et nos Armoires grand modèle.

Etude de M^e CAILLEAU, notaire
à Longué.

VENTE MOBILIÈRE

Ville de Longué.

Le dimanche 1^{er} mai, à une heure après
midi, et jours suivants,

On vendra : meubles meublants,
matériel de marchand de vins, 250
fûts vides, tonnes-foudres, cheval,
camion. (304)

Etude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 juin 1887.

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Rue de Bordeaux, n^o 17.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1888,

Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de
la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, proprié-
taire à Presles. (295)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,

DEUX

VASTES MAGASINS

Situés au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. CHOLET, place Saint-
Michel, Saumur. (261)

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE
ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant
à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à
80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à
100 francs;
Vin rouge vieux, couleur
foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande.

Ancienne Maison Paul JEUNETTE

JULES JEUNETTE

SUCCESSEUR

44, quai de Limoges, Saumur.

M. JULES JEUNETTE a l'honneur d'informer sa nombreuse
clientèle qu'à partir du 1^{er} Mai il prendra la suite d'affaires de
M. PAUL JEUNETTE, pour les charbons de toutes sortes.

Pour les commandes, s'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de
Limoges.

NOTA. — M. Jules JEUNETTE conserve toujours en outre son commerce
de Plâtre, Chaux, Ciments, Graineterie, Échalas pour vigne et Treillages
pour clôture.

ENTREPRISE

RIVERAIN - COLLIN & FILS

Correspondants spéciaux des C^{tes} d'Orléans et de l'État.

La Maison vient d'ajouter à ses entreprises un Matériel compl-
t pour Déménagements par Terre et par Chemin de fer
à des prix modérés.

Elle se charge de tous les transports quels qu'ils soient : Vins en
cercle et en caisse, Charbons de terre, Bois et Fer de charpente,
Pierres, Granit, etc.

Service de petite vitesse tous les jours pour Fontevrault.

S'adresser au bureau Central, rue Dacier, 41, à Saumur.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage
du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger, l'Injection
Peyrard est la seule au monde ne contenant
rien de nocif, aucun principe toxique ni caustique, guérissant
sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans,
60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à
8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez
l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

AVIS AUX CRÉANCIERS

Les créanciers des époux MAR-
CHAND-DÉROGARD, cultivateurs, ayant
demeuré à Villebriant, sont invités à
produire leurs réclamations dans la
boîte, à compter d'aujourd'hui, à
M. LANGLOIS, expert-comptable, 32,
rue du Portail-Louis, à Saumur,
chargé de la répartition du prix de la
vente de leurs immeubles.

Saumur, le 30 avril 1887.

(308) LANGLOIS.

AVIS IMPORTANT

M. LANGLOIS, expert-comptable à
Saumur, 32, rue du Portail-Louis, a
l'honneur d'informer le public qu'il
fait gratuitement et à ses frais toute
publicité par affiches pour Ventes et
Locations d'immeubles, Cessions de
fonds de commerce, etc. (309)

MAGASIN DE JOURNAUX

10, rue du Portail-Louis, 10

SAUMUR

A partir du 1^{er} Mai 1887.
Seul dépôt pour Saumur des Journaux
de Paris, dont les noms suivent :

Le Petit Parisien,
Le Petit Moniteur,
La Paix,
L'Intransigeant,
Le Matin,
L'Estafette,
Le Pèlerin.

Journaux de Province :

Maine-et-Loire, d'Angers,
Progrès de l'Ouest, d'Angers,
Petit Courrier, d'Angers,
Populaire, de Nantes,
Petit Phare, de Nantes.

On trouve également, dans ce maga-
sin, la plus grande partie des journaux
de Paris et du département de Maine-
et-Loire. (310)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de maladie,

Une bonne Boulangerie

Située à Ingrandes (Indre-et-Loire),

Seule dans la commune, employant
55 culasses de farine par mois.

LONG BAIL

S'adresser, pour renseignements,
à M^e GABILLON, notaire à Ingrandes.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie

et Débit de vins

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garde par-
ticulier, sachant s'occuper d'agri-
culture.

On demande une femme sachant
soigner les animaux et faire le service
de femme de basse-cour.

On accepterait un ménage.

S'adresser au bureau du journal.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue
d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Scabies, Bièmes, Javards,
Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison :
Brosserie, Cirage pour harnais,
Eau de cuivre et tous articles pour
l'entretien des voitures et harnais;
Encaustique pour parquets et le
Chromo extra siccant pour carrelage;
Plumeaux et Éponges, Verres à
vitres, etc., Couleurs et Vernis.

Saumur, Imp. P. GODET.